



**NATIONS
UNIES**

UNFCCC

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2007/L.14
9 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 6 de l'ordre du jour
Recherche et observation systématique

Recherche et observation systématique

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note avec satisfaction des déclarations orales faites par le Président du Comité directeur du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et le Directeur du secrétariat du Système mondial d'observation terrestre (SMOT).
2. Le SBSTA a remercié le secrétariat du SMOC de sa proposition mise à jour¹ concernant la révision éventuelle des «Directives FCCC pour l'établissement de rapports sur les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques».
3. Ayant examiné la proposition du SMOC, le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa treizième session un projet de décision contenant des directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports sur les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques (pour le texte de cette décision, voir le document FCCC/SBSTA/2007/L.14/Add.1).
4. Le SBSTA a rappelé la demande² qu'il avait adressée au secrétariat du SMOC de lui présenter à sa trentième session (juin 2009), pour examen, un rapport détaillé sur l'état d'avancement du plan d'exécution du SMOC. Il a également rappelé qu'il avait invité les Parties³ à soumettre au secrétariat, le 15 septembre 2008 au plus tard, des informations complémentaires sur les activités réalisées au niveau national concernant l'exécution du plan, et il a encouragé les Parties à utiliser les directives mentionnées ci-dessus au paragraphe 3 pour fournir ces informations.

¹ FCCC/SBSTA/2007/MISC.26.

² FCCC/SBSTA/2005/10, par. 94.

³ FCCC/SBSTA/2005/10, par. 95.

5. Le SBSTA a constaté avec préoccupation que les plans d'action régionaux élaborés dans le cadre du programme d'ateliers régionaux du SMOC étaient restés en grande partie lettre morte et a incité les organisations internationales et les partenaires de développement à accorder un appui technique et financier supplémentaire par le biais des programmes existants de coopération bilatérale et multilatérale pour faire progresser l'exécution des éléments prioritaires recensés dans les plans d'action régionaux du SMOC.
6. Le SBSTA a encouragé le secrétariat du SMOC à prendre en considération selon que de besoin les informations relatives à l'état d'avancement des plans d'action régionaux en élaborant le rapport mentionné ci-dessus au paragraphe 4.
7. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport intérimaire sur l'évaluation de l'état d'avancement de la mise au point de normes pour chacune des variables climatiques essentielles dans le domaine terrestre, établi par le secrétariat du SMOT comme le SBSTA l'y avait invité à sa vingt-troisième session⁴. Le SBSTA a encouragé le secrétariat du SMOT et les organismes qui parrainent cet organe à établir la version définitive de l'évaluation et a invité le secrétariat du SMOT à lui rendre compte des progrès réalisés à sa vingt-neuvième session (décembre 2008).
8. Le SBSTA s'est félicité des efforts entrepris par le secrétariat du SMOT pour mettre en place un cadre aux fins de l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives concernant l'établissement de rapports pour les systèmes terrestres d'observation du climat, comme suite à la décision 11/CP.9. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport intérimaire du secrétariat du SMOT sur cette question et a pris note des différentes options qui y étaient présentées concernant le cadre en question⁵. Le SBSTA a encouragé le secrétariat du SMOT et les organismes qui parrainent cet organe à continuer de mettre au point ce cadre de la façon jugée la plus appropriée, en faisant appel selon que de besoin aux organes et processus institutionnels existants et en tenant compte du fait qu'un tel cadre devait répondre aux critères suivants:
- a) Les normes devraient être élaborées de façon scientifiquement rationnelle;
 - b) Les gouvernements devraient être associés à l'élaboration des normes et des documents d'orientation ainsi qu'à leur mise en application;
 - c) L'accès aux normes et documents d'orientation devrait être gratuit et exempt de restrictions;
 - d) Le processus d'élaboration des normes et documents d'orientation et le fonctionnement du cadre devraient être économiquement rationnels et viables et tenir compte des normes et documents d'orientation existants;
 - e) Le cadre devrait être souple dans la perspective des besoins futurs et de l'évolution susceptible de se produire dans ce domaine.
9. Le SBSTA a félicité le Comité des satellites d'observation de la Terre et les Parties qui soutiennent les agences spatiales des progrès réalisés en 2007 dans la mise en œuvre des mesures adoptées comme suite au plan d'exécution du SMOC, et a déclaré espérer des progrès supplémentaires en 2008. Il a invité le Comité à lui présenter, avant sa vingt-neuvième session, un rapport intérimaire mis à jour. Le SBSTA a

⁴ Comme il en avait été chargé, le secrétariat du SMOT a présenté un rapport intérimaire sur cette question au SBSTA à sa vingt-sixième session (FCCC/SBSTA/2007/MISC.6). Il a présenté une mise à jour de ce rapport avant la vingt-septième session du SBSTA (FCCC/SBSTA/2007/MISC.27).

⁵ Voir la note 4.

pris note des relations de travail étroites que le SMOC et le Comité des satellites d'observation de la Terre continuaient d'entretenir pour mettre les capacités spatiales au service de l'observation du climat.

10. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le projet de déclaration du Cap⁶ adopté à la réunion ministérielle du Groupe des observations de la Terre, qui reconnaît l'importante contribution que le Système des systèmes mondiaux d'observation de la Terre peut apporter face aux besoins découlant de la Convention et la nécessité croissante de favoriser encore davantage de telles contributions. Le SBSTA a noté que celles-ci seraient fournies principalement par l'entremise du SMOC.

11. Le SBSTA a noté que les observations systématiques et continues avaient grandement contribué aux principales constatations du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et jouent un rôle essentiel et de plus en plus important dans la surveillance et l'évaluation des effets des changements climatiques, l'appui aux activités d'adaptation et les moyens de réduire les incertitudes. Il a noté l'importance que revêtent des informations scientifiques fiables découlant des technologies d'observation les plus récentes ainsi que des observations classiques dans la perspective d'une évaluation scientifique propre à étayer les mesures visant à faire face aux changements climatiques.

12. Le SBSTA a été informé des résultats de l'atelier organisé en octobre 2007 à Sydney (Australie) par le SMOC, le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) et le Programme international géosphère-biosphère (PIGB)⁷, au cours duquel les participants ont examiné, entre autres choses, la question des observations systématiques nécessaires à l'avenir au vu des constatations du quatrième rapport d'évaluation du GIEC. L'atelier a confirmé combien il était important de soutenir le fonctionnement à long terme des systèmes d'observation du climat qui fournissent les variables climatiques essentielles définies dans le plan d'exécution du SMOC, et a souligné que les Parties devaient être libres de partager leurs données. Le SBSTA a noté qu'il était particulièrement urgent d'entreprendre de tels efforts dans les pays en développement; cependant, il a été constaté que divers aspects devaient également être traités dans les pays développés.

⁶ Consultable à l'adresse <http://earthobservations.org/>.

⁷ Atelier intitulé «Recherche et observations sur les changements climatiques à venir: enseignements tirés par le SMOC, le PMRC et le PIGB du quatrième rapport d'évaluation du GIEC».